



# La déportation des peuples vers l'Asie centrale

Isabelle Ohayon

► **To cite this version:**

Isabelle Ohayon. La déportation des peuples vers l'Asie centrale. Le XXe siècle des guerres, Editions de l'Atelier, pp.171-178, 2004. <hal-00759946>

**HAL Id: hal-00759946**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00759946>**

Submitted on 3 Dec 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'Asie centrale soviétique dans la Seconde Guerre mondiale : un réceptacle des populations punies et déportées

Référence publication : « La déportation des peuples vers l'Asie centrale », in Causarano, P., e. a. (dir.), *Le XXe siècle des guerres*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2004, pp. 171-178.

Par Isabelle Ohayon\*

La Seconde Guerre mondiale signifia, pour de nombreuses populations d'URSS, leur déplacement en masse vers des régions éloignées de leur terre d'origine et étrangères par le type de sociétés qu'elles abritaient. Outre notamment la Sibérie, les républiques d'Asie centrale soviétique, en particulier le Kazakhstan, la Kirghizie et l'Ouzbékistan, fortes d'une histoire déjà longue de l'exil politique inaugurée sous l'Empire, constituèrent des lieux privilégiés de déportation des « peuples punis » (Allemands soviétiques, peuples du Caucase, de Crimée, etc.). Ces transferts prolongeaient une pratique plus récemment expérimentée pendant la dékoulakisation au cours de laquelle la République kazakhe avait, par exemple, reçu plusieurs centaines de milliers de « déplacés spéciaux » (*spetspereselentsy*). En plus de leur finalité répressive, ces déplacements de populations organisés avaient vocation, dans le système soviétique, à servir les projets de « colonisation » des terres peu densément peuplées, jugées inhospitalières, et leur bonification. Les « colons spéciaux » (*spetsposelentsy*)<sup>1</sup>, tels que furent aussi qualifiés les déportés des années 1940, désignèrent une nouvelle catégorie de population stigmatisée et criminalisée, élaborée non seulement à partir de critères politiques mais également conçue sur une base ethnique : elle englobait les différents peuples d'URSS suspectés de collaboration potentielle ou réelle avec l'ennemi allemand et, par conséquent, soumis au déplacement collectif et forcé. Ce phénomène qui concerna plus de deux millions de personnes pendant la guerre généra de profondes transformations pour l'Asie centrale qui accueillit environ la moitié de ce contingent.

### La déportation des peuples, une pratique antérieure à la guerre

Avant même l'entrée en guerre de l'URSS, le 22 juin 1941, une politique de « nettoyage » des frontières, engagée pour des motifs nettement liés à la menace de guerre ou encore à la conclusion du pacte germano-soviétique, avait déjà été inaugurée. Elle avait mené en Asie centrale les Coréens d'Extrême-Orient soviétique ainsi qu'une partie des Polonais des territoires annexés par l'Union soviétique en 1940. Les premiers, environ 172 000<sup>2</sup>, dont la présence dans la région de Vladivostok résultait de la colonisation japonaise de la Corée, avaient subi une déportation préventive par deux vagues successives (1935 et 1937) dirigée exclusivement vers le sud du Kazakhstan et les pourtours ouzbeks et kazakhs de la mer d'Aral. Leur transfert par kolkhozes entiers dans ces régions profitait au plan de mise en valeur agricole élaboré localement pendant la collectivisation et s'accompagnait de

---

\* Docteur en histoire, chargée de cours à l'Institut National des Langues et Civilisation Orientales, chercheur associé à l'Institut français d'études sur l'Asie centrale (IFEAC-Tachkent).

<sup>1</sup> Sur les différentes catégories de proscrits cf. Viktor Zemskov, « Zaključennye, speposelency, ssyl'noposelency, ssyl'nye i vyslannye (Statistiko-geografičeskij aspekt) » [Prisonniers, déplacés spéciaux, déplacés-déportés et expulsés (aspect statistique et géographique)], *Istoriâ SSSR*, n°5, 1991, pp. 151-165 et Nicolas Werth, « “Déplacés spéciaux” et “colons de travail” dans la société stalinienne », *Vingtième siècle*, 1997, n° 54, pp. 34-50.

<sup>2</sup> Tous les chiffres sur la déportation utilisés dans cet article proviennent des estimations publiées dans Pavel Polân, *Ne po svoej vole : istoriâ i geografiâ prinuditel'nyh migracii v SSSR* [Contre leur gré : histoire et géographie des migrations forcées en URSS], Moscou, Memorial, 2001.

l'exploitation des compétences des Coréens auxquels était confié le développement de la riziculture et de la pêche<sup>3</sup>. Plus tard, la politique d'homogénéisation des confins occidentaux rattachés à l'URSS en 1940, qui consistait à ne maintenir dans la bande annexée que les populations biélorusses et ukrainiennes, se traduisit par l'arrivée de plus de 60 000 Polonais au Kazakhstan, dont la déportation connaissait par ailleurs un caractère très dispersé sur le territoire soviétique. À partir de l'été 1941, les appareils répressifs et logistiques soviétiques, forts de ces antécédents, assurèrent les déplacements en masse de nouvelles populations de plus en plus nombreuses.

### **Pendant la guerre, trois phases de déportation**

Tandis qu'après la rupture du pacte germano-soviétique et le début de l'offensive allemande, l'Armée rouge reculait inexorablement face aux troupes hitlériennes, le 28 août 1941, par un décret du Præsidium du Soviet Suprême d'URSS, fut décidée la déportation des Allemands soviétiques. Implantée en territoire russe depuis l'accession au trône de Catherine II dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la population allemande représentait un million et demi d'habitants. Elle résidait principalement dans les régions occidentales d'Union soviétique (région de la Volga, Rostov, Moscou, Leningrad, etc.), et fut déplacée dans sa très grande majorité (1,2 million) vers la Sibérie et le Kazakhstan, sous le prétexte officiel qu'elle comptait en son sein des « ennemis du peuple » et de nombreux « espions et saboteurs », accusation dont il n'a, par ailleurs, jamais été fait la preuve. Supervisée par le chef de la Police Politique (NKVD), L. Beria, cette grande opération qui s'acheva en juin 1942 mena près de 450 000 Allemands au Kazakhstan. À cette entreprise succéda une deuxième vague de déportations au cours de laquelle, entre novembre 1943 et juin 1944, les peuples du Caucase Nord (Tchéchènes, Ingouches, Karatchaïs, Balkars), de Crimée (Tatars) et les Kalmouks établis au nord-ouest de la mer Caspienne furent déplacés vers le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et la Kirghizie, et dans une moindre mesure vers la Sibérie. Après le retrait des troupes hitlériennes des territoires riverains de la mer Noire et de la Caspienne, ces populations furent accusées d'avoir collaboré avec l'ennemi, durant la période parfois très courte de l'occupation allemande dans les montagnes caucasiennes notamment. Certains faits de collaboration avérés, tels que la constitution de « comités nationaux » karatchaï ou kalmouks reconnus par les nazis, semblent pourtant n'avoir concerné que des noyaux restreints. Néanmoins, près de 310 000 Tchéchènes, 80 000 Ingouches, 40 000 Balkars et 68 000 Karatchaïs furent déportés au Kazakhstan et en Kirghizie, tandis que la quasi-totalité des Tatars de Crimée (182 000 personnes) fut transférée en Ouzbékistan. Enfin, une troisième vague de rafles-déportation<sup>4</sup> qui achevait de « nettoyer » les frontières de l'URSS, vint frapper, au cours des mois de juillet à décembre 1944, les diverses populations de Crimée (Grecs, Bulgares, Arméniens, Roumains, etc.) et du Caucase, frontalières de la Turquie et de l'Iran (Turcs Meskhètes, Kurdes, Khemchines, Lazes, etc.), dont l'appartenance « ethnique » suffisait, aux yeux du pouvoir soviétique, à les rendre sinon dangereuses au moins douteuses.

Alors que la guerre battait son plein, les déportations massives organisées grâce au déploiement de nombreuses troupes spéciales du NKVD et à la mobilisation de trains entiers, se conformaient pleinement aux objectifs définis par Staline et Beria par leur efficacité technique et leur grande rapidité<sup>5</sup>, preuve de la maîtrise d'une pratique qui connaissait là son apogée. En marge de la satisfaction bureaucratique qui s'exprimait dans la correspondance

---

<sup>3</sup> CGA RK (Archives centrales de la République du Kazakhstan), 1179/1/112/24, document inédit.

<sup>4</sup> Nicolas Werth, « Un État contre son peuple », in Stéphane Courtois (dir.), *Le livre noir du communisme*, Paris, Robert Laffont-Pocket, 1997, p. 313.

<sup>5</sup> Sur cet aspect cf. Nikolaj Bugaj, *L. Beria I. Stalinu*, « *Soglasno vašemu ukazaniû* » [L. Beria à Staline, « Conformément à vos instructions »], Moscou, AIRO-XX, 1995.

des dirigeants, la réalité du déplacement des « peuples punis » se caractérisait, dans sa globalité, par une très forte mortalité et des conditions de voyage épouvantables. Dans les wagons à bestiaux qui composaient les convois, l'entassement, le manque d'eau et de nourriture, l'insalubrité et les maladies se soldaient par la mort des plus fragiles et par l'abandon régulier des cadavres au cours du voyage. Ainsi, un homme allemand, déporté avec sa famille vers le Kazakhstan, relatait comment, après un trajet de 28 jours, il fut obligé de laisser deux de ses enfants morts dans la petite gare de Martouk, au nord de la République kazakhe, tandis que son épouse suppliait la milice de voir de ses yeux l'endroit où ils seraient enterrés, mais sans succès<sup>6</sup>.

### **Les Allemands : déportation et exploitation d'une main-d'œuvre criminalisée**

Les contingents d'Allemands arrivèrent au Kazakhstan alors que l'ensemble de cette République devait fournir un effort de guerre particulièrement soutenu. Elle constituait, avec l'Oural et la Sibérie du sud, l'un des principaux terrains d'évacuation de la population, des usines, du bétail, etc. d'URSS. Elle concentrait sur son territoire des complexes industriels d'importance stratégique pour la fabrication des équipements militaires lourds et pour l'approvisionnement en munitions. L'arrivée des Allemands occasionna, en sus des travaux d'évacuation et de réorganisation de la production, la mobilisation de toutes les structures et institutions nécessaires à la coordination des migrations de populations, les mêmes qui avaient assuré et encadré la sédentarisation des Kazakhs et la dékoulakisisation au cours des années 1932-1935<sup>7</sup>. Les administrations chargées du placement des populations (Direction des Migrations, Commissariats aux transports, etc.) et du logement, (services chargés de la construction, de la rénovation des bâtiments inhabités, services forestiers, de distribution de l'eau, etc.)<sup>8</sup> formaient un appareil complexe et particulièrement exercé qui était à nouveau sollicité.

Répartis dans les kolkhozes et dans les usines, la majorité des « colons spéciaux » allemands fut embauchée dans l'*Armée du travail* (*trudarmiâ*). Cette institution de circonstance qui était chargée d'organiser l'effort de guerre dans l'industrie, recrutait parmi toutes les catégories de proscrits de la société stalinienne qui, par définition, ne pouvaient être appelés sous les drapeaux : les éléments « socialement étrangers » (une partie des dékoulakisés) recoupant ou non les « déplacés spéciaux », les « colons de travail », les prisonniers politiques, les « nationalités » suspectes<sup>9</sup>. Durant la guerre, le Kazakhstan fournit régulièrement et sans interruption plus de 700 000 hommes à l'Armée du travail, parmi lesquels, chaque année, les Allemands constituaient une part significative. Organisés en bataillons de travail (*trudkolonny*) de 1000 ouvriers, ils étaient dirigés vers les usines d'armement, les combinats métallurgiques, les gisements de charbon et de pétrole et les usines de construction des chemins de fer notamment. Les bataillons d'Allemands pouvaient également être affectés à des travaux de construction dans les camps du goulag, comme ce fut le cas dans le camp d'Aktioubinsk par exemple. Logés dans des baraquements, astreints à de longues journées de travail, les recrues de l'Armée du travail subissaient un régime très rude. Une lettre du Comité régional du Parti de Karaganda adressée au Comité Central du Kazakhstan, le 14 octobre 1944, rapportait que les mineurs allemands, hommes et femmes,

---

<sup>6</sup> Gerold Belger, « Terzaniâ duha » [Les tourments de l'âme] in *Deportirovannye v Kazahstan narody : vremâ i sud'by* [Les peuples déportés au Kazakhstan : temps et destins], Almaty, Arys, 1998, p. 225.

<sup>7</sup> Isabelle Ohayon, « Du nomadisme au socialisme », *Sédentarisation, collectivisation et acculturation des Kazakhs en URSS (1928-1945)*, thèse de doctorat, INALCO, 2003, pp. 158-179 et 285-319.

<sup>8</sup> AP RK (Archives du Président de la République du Kazakhstan), 708/1/3/73-76, AP RK, 708/5/70/93, AP RK, 708/5-2/80/154, AP RK, 708/5/143/115, documents publiés in *Deportirovannye..., op. cit.*, pp. 198 et suiv.

<sup>9</sup> Kajdar Aldazumanov, « Trudarmejcy Kazahstana : istoriâ i sud'by » [Les recrues de l'Armée du travail du Kazakhstan : histoire et destins], in *Deportirovannye v Kazahstan..., op. cit.*, p. 315.

étaient en passe de mourir de faim car leur salaire ne suffisait pas à les nourrir, qu'ils portaient des loques et n'avaient aucune possibilité de se laver<sup>10</sup>.

Parmi eux, on comptait aussi des Allemands soviétiques implantés de longue date en Asie centrale, qui n'échappèrent pas à la politique générale de stigmatisation des populations allemandes. Une série de résolutions du Comité d'État à la Défense de 1942<sup>11</sup> avait prévu leur mobilisation supplémentaire dans les bataillons de l'Armée du travail. Ainsi, le recrutement de tous les hommes âgés de 16 à 55 ans et des femmes de 16 à 45 ans qui rejoignaient alors leurs compatriotes « déplacés spéciaux » dans les usines, eut pour effet immédiat de vider les kolkhozes allemands créés au Kazakhstan pendant la collectivisation. Une directive de V. Molotov du 18 novembre 1942 préconisa, par conséquent, de compenser leur départ des fermes collectives par de nouveaux transferts de populations, de transmettre le bétail des Allemands enrôlés dans l'Armée du travail aux autres kolkhoziens, et de placer leurs enfants dans les kolkhozes kazakhs et russes<sup>12</sup>. Seuls les femmes enceintes ou élevant des enfants en bas âge, les enfants et les vieillards furent dispensés du recrutement dans l'Armée du travail et assignés à résidence. Si bien que parmi ceux qui demeuraient au kolkhoze, peu avait la capacité de gagner de quoi faire subsister les classes d'âge les plus fragiles. Les nombreuses plaintes adressées sur ce point par les directions des districts aux pouvoirs régionaux du Kazakhstan ou aux autorités de la République elle-même — lesquelles ne disposaient d'aucun moyen pour les aider — signalaient un fort taux de mortalité ou les symptômes d'une mort prochaine (œdèmes de carences) chez ces groupes, en dépit du soutien spontané des populations locales.

Enfin, la mobilisation des Allemandes dans l'Armée du travail — les femmes représentaient environ 10 % du contingent total — avait entraîné une recrudescence des cas d'enfants abandonnés dans les kolkhozes que les mères étaient obligées de quitter pour rejoindre les usines. Les orphelins étaient recueillis par les institutions spécialisées mais étaient également adoptés par les familles kazakhes, kirghizes ou ouzbèkes : celles-ci marquaient l'intégration d'un nouveau membre dans la famille en rebaptisant l'enfant qui perdait alors ses nom et prénom d'origine, et si c'était un garçon, en le circoncisant afin de le convertir à l'islam<sup>13</sup>. Cet état de fait compromit fréquemment la recomposition des familles après la guerre.

### **Les déplacés de l'année 1944 : formes d'assignation et de discrimination**

Les populations de la deuxième et de la troisième vague de déportation, arrivées dans leur très grande majorité au cours de l'année 1944, n'eurent pas à subir les conséquences de l'enrôlement systématique dans l'Armée du travail qui requérait alors un peu moins de main-d'œuvre, en raison de l'approche de la victoire des Alliés. En revanche, elles furent contraintes à un autre type d'assignation tout aussi justifié par les besoins économiques, sinon de la guerre, au moins de chacune des républiques dans lesquelles elles furent installées. Les Tchétchènes, les Ingouches, les Balkars et les Karatchaïs firent l'objet d'une politique de peuplement qui privilégiait leur recrutement dans les kolkhozes betteraviers de Kirghizie et dans les exploitations des régions méridionales du Kazakhstan spécialisées dans l'agriculture cotonnière et sucrière, activités très demandeuses de main-d'œuvre et mal acceptées par les populations kazakhes de tradition pastorale, récemment sédentarisées dans ces kolkhozes. Ce plan comprenait aussi leur placement dans l'industrie lourde, à hauteur de 20 % du contingent déplacé.

---

<sup>10</sup> AP RK, 708/8/97/7-38, in *Deportirovannye...*, *op. cit.*, pp. 207-208.

<sup>11</sup> V. K. Štek, *Nemcy* [Les Allemands], Almaty, Bilim, 1999, pp. 28-29.

<sup>12</sup> AP RK, 708/1/2/23, in *Deportirovannye...*, *op. cit.*, pp. 206-207.

<sup>13</sup> Gerold Belger, *art. cit.*, p. 217.

Dans ce contexte, comme d'autres Caucasiens, les Karatchaï furent affectés dès leur arrivée à la récolte du coton, de la betterave et à l'entretien des réseaux d'irrigation. D'après un rapport adressé à Beria par la Direction du NKVD de la région de Djamboul (sud du Kazakhstan) et par le NKVD de la république kirghize, daté du mois de décembre 1943<sup>14</sup>, l'« état d'esprit » — indicateur de prédilection de la police politique — des populations déportées karatchaï, était, aux yeux des autorités, satisfaisant : elles notaient peu de comportements ou de propos anti-soviétiques mais elles recensaient auprès des représentations de district du Parti un très grand nombre de demandes de rapprochement familial qui faisaient suite à la dispersion causée par la déportation, ainsi que des plaintes sur la situation matérielle et le manque de nourriture. Dans le district de Merke au sud du Kazakhstan, plusieurs enfants karatchaï avaient été livrés au département local du NKVD par des familles incapables de les nourrir. Les Karatchaï, éleveurs de montagne, souffraient de surcroît de leur déracinement forcé et se plaignaient de l'abandon contraint de leur cheptel dans leur région d'origine. Comme les Kazakhs après leur sédentarisation, ils furent astreints à des activités à leurs yeux dévalorisantes et étrangères à leurs pratiques. Ce même rapport signalait, en revanche, l'accueil relativement bienveillant des populations locales et la manifestation d'une certaine solidarité en dépit de la stigmatisation dont il faisait l'objet dans la propagande officielle. Ce dernier point, particulièrement courant dans les documents émanant des administrations du Kazakhstan, souligne à quel point cette république, dans ses campagnes, dans ses camps de travail, dans ses usines, hébergeait toutes les sortes de populations reléguées et criminalisées qui constituaient une véritable communauté des exclus, lesquels manifestaient entre eux une véritable solidarité. Le roman autobiographique d'Alexandre Tchoudakov, *Anton*<sup>15</sup>, qui retrace la vie d'un village du Kazakhstan du nord pendant la guerre, en donne un témoignage éloquent, montrant parfaitement la constitution d'une petite société locale composée des diverses catégories de proscrits, s'entraïdant au mieux et compatissant au sort des différents déplacés, dans des conditions de misère avancée.

Cependant, les tensions et la pauvreté provoquées par la guerre pouvaient également susciter des attitudes inverses quant à l'accueil des déplacés. En Kirghizie, les Karatchaïs déportés dans le village de Sadovoe proche de Frounze, la capitale, s'installaient dans des circonstances où les kolkhoziens eux-mêmes travaillaient sans rétribution, souffraient de toutes les pénuries, si bien que leur arrivée ne faisait qu'augmenter le nombre des miséreux, délaissés par des administrations impuissantes. D'après un ancien combattant de la « Grande Guerre patriotique », déporté en 1943, des familles entières de Karatchaïs déplacés à Sadovoe, moururent de faim, soit environ 52 % des nouveaux arrivants. Par ailleurs, les résultats d'une propagande centrée sur le châtiment des traîtres à la Patrie couplés au très fort consensus social de la population soviétique autour la mobilisation anti-fasciste provoquèrent des réactions parfois violentes envers les déportés. Durant leur transfert par convois vers l'Ouzbékistan, les Tatars de Crimée subirent des humiliations répétées :

« [...] dans les villages que nous traversions, la population avait été dressée contre nous ; on lui avait dit qu'on transportait des traîtres à la patrie et les pierres pleuvaient dans un bruit retentissant contre les portes de nos wagons. », se souvenait, en 1979, un déporté tatar<sup>16</sup>.

Les Caucasiens, plus que les Allemands ou même les Tatars de Crimée qui jouissaient auprès des Ouzbeks de leur réputation d'élite intellectuelle du monde turco-tatar, enduraient à la fois les conséquences de leur marginalisation en tant qu'ennemis du peuple et le racisme

---

<sup>14</sup> Document publié in Tleu Kul'baev, *e. a.*, *Deportaciâ* [La déportation], Almaty, Daneker, 2000., pp. 127-128.

<sup>15</sup> Alexandre Tchoudakov, *Anton*, Paris, Christian Bourgeois, 2003.

<sup>16</sup> Jean-Jacques Marie, *Les peuples déportés d'Union soviétique*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1995, p. 103.

ordinaire qui les visait en particulier. Un rapport de Beria du mois de juillet 1944, faisant la synthèse des problèmes causés par le déplacement des différentes populations du Caucase, notait une recrudescence de la criminalité, notamment dans les sovkhozes et dans les usines (20 % de l'assignation), laquelle s'accompagnait de sanctions pénales tandis que l'intégration des familles déportées était parfois refusée par les membres des fermes collectives<sup>17</sup>. Un compte-rendu portant sur l'installation des déplacés spéciaux originaires du Caucase Nord rédigé par le comité du Parti de la région de Koktchetav (nord du Kazakhstan), le 30 novembre 1944, signalait que les populations locales se comportaient de façon injurieuse envers les nouveaux venus, ce qui se manifestait par des rixes fréquentes. Le rapport ajoutait que certains présidents de kolkhoze organisaient des passages à tabac destinés à justifier leurs refus d'embaucher des déportés physiquement dégradés. La discrimination se traduisait aussi par une distribution inégalitaire des avances sur salaire en nature (800 gr de farine contre 200 gr aux déplacés) ce qui amenait le rapport à conclure que les responsables institutionnels et les habitants avaient produit les conditions de la mort d'une centaine de familles de déplacés spéciaux<sup>18</sup>. Le chef de la direction du déplacement spécial au Soviet des Commissaires du Peuple du Kazakhstan faisait état, quant à lui, de conflits violents dans la région du complexe industriel de Balkhach. Des Tchétchènes et des Ingouches, excédés par leurs conditions de logement — ils disposaient de 0,5 m<sup>2</sup> par personne dans des baraquements — bloquaient l'entrée des lieux publics et notamment des marchés, exploitant la crainte de la population qui n'oserait pas affronter leurs personnes infestées de poux de peur d'attraper le typhus<sup>19</sup>. Ces incidents, qui restent cependant marginaux dans la documentation disponible, révélaient les formidables tensions produites par la déportation, par la discrimination ethnique que les arguments politiques d'accusation de trahison appuyaient, par les conditions de survie propres à cette période.

### **Le statut légal des « déplacés spéciaux »**

À ces grandes difficultés s'ajoutaient les effets du statut légal des populations déplacées, lesquels perdurèrent jusqu'aux procédures d'annulation des sanctions et/ou de réhabilitation lancées par Khrouchtchev après le XX<sup>e</sup> Congrès du PCUS en 1956. Ce statut, défini après-coup par une résolution du Soviet des Commissaires du peuple d'URSS du 8 janvier 1945<sup>20</sup>, comprenait plusieurs clauses : les « déplacés spéciaux » devaient accomplir des travaux d'utilité sociale, sans restriction sur les domaines d'activité concernés ; ils étaient assignés à un lieu résidence dont les limites étaient définies par la *commandature* spéciale du NKVD dont ils dépendaient ; les chefs de famille devaient rendre compte sous trois jours de tout changement intervenu au sein de la famille (mariage, naissance, décès, etc.) ; ils devaient rigoureusement respecter ce régime et avaient ordre de se plier à toutes les décisions des *commandatures* spéciales du NKVD, sous peine d'amende ou d'emprisonnement de courte durée (5 jours). Un décret du Præsidium du Soviet Suprême de l'URSS du 26 novembre 1948 venait renforcer la législation en rendant passibles de vingt ans de travaux forcés les coupables d'évasion et de cinq ans de privation de liberté, leurs complices.

La peine d'assignation à résidence appliquée dès leur arrivée à tous les déportés produisit des effets désastreux pour les familles qui avaient dû se séparer pendant les opérations de déportation. Certaines demandes de rapprochement familial avaient été satisfaites mais pour la majorité des familles dispersées, le régime d'assignation maintenait toute sa sévérité. Les déplacements libres étaient généralement limités au périmètre du village

---

<sup>17</sup> Nikolaj Bugaj, *Nado ih deportirovat'* [Il faut les déporter], Moscou, Družba narodov, 1992, p. 118.

<sup>18</sup> CGA RK, 1987/1/1717-20, in *Deportirovannye*, op. cit., p. 347

<sup>19</sup> CGA RK, 1987/11/48/58-59, in *ibidem*, p. 348

<sup>20</sup> Document publié in Tleu Kul'baev, e. a., op. cit., p. 158.

ou du kolkhoze (plusieurs villages ou hameaux) mais, dans tous les cas, ils ne s'étendaient pas au territoire du district. De ce fait, vivant pourtant dans un seul district, les membres d'une même famille étaient contraints de solliciter des autorisations de visite auprès des *commandatures* spéciales. Le district de Kurdaï dans le sud du Kazakhstan avait par exemple délivré, pour la seule période allant du 4 octobre 1952 au 19 décembre 1952, en réponse à des demandes formulées par des Karatchaïs, 2244 autorisations de déplacements d'un village à l'autre dans les frontières du district<sup>21</sup>. Ces dernières, destinées en particulier à des hommes, leur permettaient de séjourner trois jours auprès de leurs épouses et leurs enfants. Le durcissement du statut des déplacés spéciaux ratifié par le décret de 1948 induisit encore de nouvelles restrictions. Les institutions et entreprises qui employaient des déportés à des postes de responsabilité durent les rétrograder en vertu d'une disposition interdisant la présence de déplacés spéciaux à des fonctions de direction. En raison de sa nationalité karatchaï, le directeur de la chaire de langue russe de l'Institut Pédagogique d'État de Kirghizie en poste depuis 1943, fut ainsi subitement démis de ses fonctions et rétrogradé au statut de simple enseignant, tandis que son salaire mensuel était remplacé par une rétribution horaire, diminuant de quatre fois ses revenus<sup>22</sup>.

Le statut spécial des peuples déportés pendant la guerre fut progressivement invalidé, à partir de la mort de Staline et plus précisément dès 1955, quand fut adopté le décret sur la délivrance des passeports aux « déplacés spéciaux », qui impliquait la levée de l'assignation à résidence. Après le XX<sup>e</sup> Congrès du parti communiste d'URSS et la dénonciation des crimes de Staline, une série de décrets annula, nationalité par nationalité, les dispositions restrictives adoptées à l'encontre des « peuples punis ». Certaines des républiques autonomes qui avaient été rayées de la carte administrative de l'URSS, furent rétablies (République de Kalmoukie, de Tchétchénie-Ingouchie, de Kabardino-Balkarie, de Karatchaïo-Tcherkessie) et les populations éponymes autorisées à rentrer dans leur région d'origine. Cette dernière mesure qui excluait les Allemands de la Volga et les Tatars de Crimée ne provoqua pas pour autant le départ de la totalité des Caucasiens dont le retour posait de nombreux problèmes de restitution des biens immobiliers notamment, si bien qu'une très grande partie de ces groupes demeurèrent au Kazakhstan, en Ouzbékistan et en Kirghizie.

L'Asie centrale fut, pendant la guerre, le théâtre de flux de populations incessants : à la déportation et l'évacuation s'ajoutaient les départs pour le front et pour l'Armée du travail à l'intérieur de la région, tandis que s'opéraient des transferts de compensation. La structure démographique de l'Asie centrale ressortit profondément et durablement transformée de ces années. En 1946, la région avait accueilli 1 188 200 déplacés spéciaux, soit près de la moitié des 2 230 500 déportés soviétiques, parmi lesquels 866 000 avaient rejoint le Kazakhstan, 181 800, l'Ouzbékistan, 112 400, la Kirghizie, environ 28 000, le Tadjikistan. Si beaucoup avait péri durant cette période — les effectifs allemands issus du déplacement étaient passés, au Kazakhstan, de 450 000 à 330 000 personnes<sup>23</sup>, plus de 20 000 Tatars de Crimée succombèrent à la déportation<sup>24</sup> — les pertes civiles et militaires essuyées par les populations d'Asie centrale achevèrent de modifier la structure démographique. La guerre fit environ

---

<sup>21</sup> Document publié *in ibidem*, p. 133.

<sup>22</sup> Souvenirs d'un déplacé spécial publiés *in ibid.*, p. 134.

<sup>23</sup> Kajdar Aldazumanov, *art. cit.*, p. 321.

<sup>24</sup> Jean-Jacques Marie, *op. cit.*, p. 104.

600 000 victimes au Kazakhstan<sup>25</sup>, 500 000 en Ouzbékistan<sup>26</sup>, 80 000 en Kirghizie, soit un total comparable aux effectifs de déportés. Ces pertes, qui concernaient une majorité de centre-asiatiques autochtones mais aussi des populations européennes d'implantation locale, accentuèrent l'hétérogénéisation de la population de l'Asie centrale, qui, à l'inverse de celle des confins occidentaux de l'URSS, acquérait une physionomie nettement multiethnique. Le rôle de vaste champ de relégation des indésirables de la société soviétique stalinienne conféré à l'Asie centrale se confirmait à nouveau avec la guerre. L'expérience du bannissement et de la violence d'État contribuait pourtant à cimenter cette nouvelle société centre-asiatique extrêmement diverse dans sa composition sociale et nationale, dont la compartimentation se traduisait par le recours à des logiques de regroupement communautaire<sup>27</sup> que confortait, dans une certaine mesure, la politique soviétique des nationalités.

---

<sup>25</sup> Manaš Kozybaev, *Kazahstan na rubeže vekov : razmyšleniâ i poiski. Socializm : nesbyvšiesâ nadeždy* [Le Kazakhstan au tournant des siècles : réflexions et recherches. Le socialisme : des espoirs irréalisés], tome 2, Almaty, Ministerstvo obrazovaniâ i nauki RK, 2000, pp. 214-215

<sup>26</sup> O. Ata-Mirzaev, *e. a.*, *Uzbekistan mnogonacional'nyj : istoriko-demografičeskij aspekt* [L'Ouzbékistan multinational : aspect historique et démographique], Tachkent, FAN, 1998, p. 15

<sup>27</sup> Sur l'impact du facteur religieux sur les logiques de groupes cf. Sébastien Peyrouse, *Des chrétiens entre athéisme et islam. Regards sur la question religieuse en Asie centrale soviétique et post-soviétique*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003.